



Déclaration liminaire Comité technique extraordinaire

Séance du 21 mars 2021

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, cher·es collègues,

Chaque nouvelle journée apporte son lot d'horreurs et de crimes commis en Ukraine par l'armée russe de Vladimir Poutine. Des milliers d'Ukrainiens ont été tués. Des centaines de milliers d'autres sont assaillis. Parce qu'elle condamne ces ignominies, la CFTD - avec la Confédération syndicale internationale et la Confédération européenne des syndicats - se mobilise pour venir en aide à la population et aux travailleuses et travailleurs ukrainiens. Face à ce contexte effroyable, la solidarité syndicale internationale n'est pas un vain mot.

Pour le Sgen-CFDT, la **situation personnelle de tou·tes les agent·es victimes de ce conflit**, fonctionnaires détaché·es ou personnels de droit local reste une préoccupation majeure. Nous remercions la direction de l'AEFE ainsi que la tutelle pour son suivi dans la gestion de cette crise terrible. De même, le maintien de la rémunération des personnels, dont les recrutés locaux de l'AEFE, alors que l'établissement est fermé est à saluer.

La guerre en **Ukraine effacerait presque la crise sanitaire** si cette dernière ne continuait de sévir avec ses fortes incertitudes, **notamment en Asie**. Nous espérons qu'elle ne remisera pas non plus le soutien de la tutelle envers son opérateur afin qu'il prenne ses responsabilités à la suite de sa condamnation.

La justice vient de pointer le détournement du statut de résident à des fins d'expatriation, un dévoiement que le Sgen-CFDT dénonce de longue date. Cette situation en dit long sur la qualité du dialogue social mené sur des questions de fond et qui relèvent pleinement des compétences du comité technique. Dans l'urgence, l'Agence propose donc ce jour à ce comité technique de se prononcer sur une **évolution du décret destinée à ajuster a minima le décret de 2002-22 pour le sortir de l'illégalité**.

Ce projet de l'AEFE n'est pas le fruit d'un dialogue social nourri et abouti mais celui d'une obligation qui nous a contraint de mener tambour battant l'étude d'un **projet qui n'est pas le nôtre**. Nous le redisons : nous demandons avec constance depuis plus de vingt ans l'**instauration d'un statut unique** prenant en compte **les fonctions exercées, la situation personnelle et le lieu de recrutement**.

Nous notons cependant deux **avancées majeures** :

Première avancée : la **prise en charge financière de la mobilité des agent·es** et de leur famille et des frais de changement de résidence ;

Deuxième avancée : la **fin des trois mois de mise en disponibilité** pour les *faux-résidents*.

Cela dit, nous estimons que la copie qui nous est remise ne rejoint qu'imparfaitement notre projet.

En effet, le **décalage majeur subsiste entre les indemnités géographiques et de fonction des catégories 1 et 2 d'une part** - les actuels personnels expatriés -, **et les indemnités des catégorie 3 d'autre part** - les actuels personnels résidents -. **Les seules** fonctions ne peuvent justifier ce décalage, nettement plus important qu'en France. Pour nous, la poursuite du manque de reconnaissance financière apporté à la 3^e catégorie, massivement enseignante et qui fait vivre le réseau, n'est pas acceptable.

Nous regrettons dans la même veine que l'occasion n'ait pas été saisie pour **harmoniser les prestations familiales servies à l'ensemble des personnels**. Les frais de scolarité, les droits de première inscription **sont les mêmes pour tous les enfants des personnels**. Ils ne sont pas indexés sur la fonction et les missions exercées par les agents détachés à l'AEFE. Pour le Sgen-CFDT, cette situation qui n'est plus tenable et qui soulève l'indignation doit évoluer dans les plus brefs délais.

Enfin, nous continuons à demander **l'intégration de primes dont sont privées de nombreuses catégories de personnels**. La présentation de quatre projets d'arrêtés pour le versement de ces indemnités constitue un premier pas. Mais quel est le calendrier de Bercy pour le second pas ?

Nous attendons une vraie réforme marquant un retour à la légalité, instaurant plus de justice et d'équité dans la **situation matérielle et financière des personnels** et qui renforcerait également la solidité du rôle d'employeur de l'établissement public face à ceux qui souhaitent limiter cette compétence. Le Sgen-CFDT **continue à revendiquer une vraie réforme du statut des personnels détachés**.